



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2018**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 1.2018

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

*Date de la convocation :* 3 janvier 2018

L'an deux mille dix huit et le dix janvier à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. BOISSET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme VIGNE DREUILHE à Mme BALAGUE.

**Absents excusés** : MM. IGUNET. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes FABREGAS. VIGNE DREUILHE. OVADIA. ESTAUN.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : CREATION DE POSTES**

#### **Exposé :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des procédures de recrutement en cours, il est nécessaire de créer des postes qui ne figurent pas au tableau des effectifs.

#### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,  
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1** : de créer :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste de gardien brigadier à temps complet
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

**Article 2** : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

***Document signé électroniquement***

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20180110-10012018\_1-DE  
Reçu le 12/01/2018  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d'ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALBAN,  
C=FR

11/01/2018  
Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE